

**Commune de Montferrier sur Lez**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL TENUE EN MAIRIE**  
**LE JEUDI 18 MARS 2021**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel le Devézou, en séance ordinaire, **le 18 Mars 2021** à 18h30, sans public, sous la présidence de Madame Brigitte DEVOISSELLE, Maire.

Date de Convocation et d'affichage : 11 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 27

**Présents** : Madame Brigitte **DEVOISSELLE**, Mesdames Marie-Hélène **CABAS**, Amélie **GIORGETTI**, Béatrice **ROUCAYROL**, Véronique **JEANNIN**, Edda **LAGRIFFOL**, Sophie **RIVENQ GARRIGUE**, Michèle **TOMAS**, Sabine **TOURROLIER**, Myriam **GELSOMINO**, Céline **GOLLAIN**, Messieurs Bernard **CAPO**, Steve **CHRETIEN**, Jean-Pierre **DEPOND**, Alain **JAMME**, Bruno **BARASCUD**, Michel **BOYER**, Christian **CRESPY**, Frédéric **GUEYDAN**, Olivier **MASSON**, Christian **RAYMOND**, Michel **BOURELLY**, Jean-Marie **PROSPERI**, Jean-Paul **BORD**

**Absent(s)** ayant donné un pouvoir :

- Madame Valérie **GOMBERT** a donné un pouvoir à Monsieur Michel **BOYER**
- Madame Marilyne **SERRES** a donné un pouvoir à Madame Michèle **TOMAS**
- Monsieur Bruno **BAYLE** a donné un pouvoir à Monsieur Bruno **BARASCUD**

***Madame Marie-Hélène CABAS est élue secrétaire de séance.***

**Remarques sur le PV du Conseil Municipal du 25 Février 2021**

Monsieur Jean-Paul Bord demande pourquoi les enregistrements audios du Conseil Municipal ne sont toujours pas accessibles sur le site de la Mairie.

**Madame Amélie GIORGETTI répond que cela sera fait dans les prochains jours.**

**Demandes de modification sur le point 1 : Règlementation des heures supplémentaires**  
*Madame GOLLAIN demande :*

- à la phrase « Il faut également que les agents exercent des fonctions » ajouter à temps complet

**Ajout effectué.**

- de supprimer la catégorie A des fonctionnaires concernées

**Modification effectuée**

### **Demande de modification sur le point 3 : Tarifs de la classe de Découverte**

*Ajouter Mme GOLLAIN à la demande M. Proserpi pour que soit explicité la position de son groupe dans le compte rendu, à savoir qu'ils sont contre parce que la progressivité de la participation familiale n'est pas satisfaisante.*

**Modification effectuée**

### **Demande de modification sur le point 5 : Convention Indemnisation Indivision Francès**

*Ajout de la décision du Conseil Municipal.*

**Modification effectuée.**

### **Demande de modification sur le point 6 : Demande de subventions au titre de la DSIL et de la DTER pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire**

*Monsieur BORD demande que soit rajouter dans sa proposition de groupe de travail, élus, professionnels, enseignants etc.*

**Madame le Maire répond qu'il y aura bien un groupe de travail mis en place.**

Madame le Maire énonce l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote.

- 1 – D.O.B (Débat d'Orientation Budgétaire)**
- 2 – Compte de Gestion 2020**
- 3 – Compte Administratif 2020**
- 4 – Affectation du résultat 2020**
- 5 – Label pour des villes économes en eau**

#### **Questions diverses**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **1 – D.O.B (Débat d'Orientation Budgétaire)**

Le débat d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote du Conseil Municipal mais consiste en une simple information aux élus.

Le Débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie de la commune

A cette occasion sont notamment définis la politique d'investissement, la stratégie financière de gestion et la politique fiscale.

## LES OBJECTIFS DU DOB

Ce débat permet au conseil municipal :

- De faire le bilan de l'exercice précédent
- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements notamment en matière d'investissement
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière

## LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

Le renouvellement du Conseil Municipal retardé de trois mois et la crise sanitaire ont fortement impacté l'activité et les finances communales.

Cependant le budget de fonctionnement a été respecté.

Les réalisations de charges sont légèrement inférieures aux prévisions :

Prévu : 3 165 297 €, réalisé : 3 140 735,33 €

Les recettes sont supérieures aux prévisions :

Prévu : 4 652 456,00 € réalisé : 4 826 604,56 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 079 188,95 € ce qui correspond au remboursement du capital des emprunts 30 178,07 €, aux travaux et acquisitions, au report du déficit de l'année précédente et aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 323 987,35 €, ce qui correspond aux opérations d'ordre, au FCTVA, à la taxe d'aménagement, à la reprise du déficit d'investissement et aux restes à réaliser de N-1.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	790 762.63	731 950.38	738 635,99	676 636,36
Personnel	1 313 185.70	1 414 304.69	1 483 669,55	1 476 081,41
Attribution de compensation	633 477.00	633 477.00	634 920,00	634 861,37
Opération d'ordre	78 656.25	64 492.71	91 234,33	138 747,35
Charges de Gestion Courante	182 739 .44	172 856.53	185 220,85	202 800,94
Charges financières	9 285.59	8 200.76	7 071,92	7 107,90
Dotations aux provisions				4 500,00
<b>Total des charges de fonctionnement :</b>	<b>3 008 106.61 €</b>	<b>3 026 011.07 €</b>	<b>3 140 752,64 €</b>	<b>3 140 735,33 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019	2020
Excédent de fonctionnement	2 382 069.17	2 242 473.59	1 958 282,12	1 392 883,25
Atténuation de charges	24 554.13	46 297.95	39 372,71	19 523,98
Opérations d'ordre			19 009,29	53 514,41
Produits des services	257 434.73	242 901.32	279 343,18	194 356,00
Impôts et taxes	2 571 602.87	2 653 339.12	2 740 133,31	2 798 589,14
Dotations et participations	318 510.24	323 007.75	281 378,66	282 673,46
Produits de gestion courante	84 334.49	76 257.30	76 645,59	80 023,09
Produits financiers	5.61	5.99	5,99	5,61
Produits exceptionnels	25 693.77	2 340.00	9 726,13	5 035,62
<b>Total des produits de fonctionnement :</b>	<b>5 664 205.01 €</b>	<b>5 586 623.02 €</b>	<b>5 403 896,98 €</b>	<b>4 826 604,56 €</b>

## Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 1 685 869,23 €.

Ce bon résultat nous donnera des marges de manœuvre pour le budget primitif de 2021.

L'équilibre fondamental de nos finances est respecté, notre situation financière est bonne, notre épargne nette est toujours positive.

Epargne nette =

Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – remboursement du capital des emprunts  
soit :

RRF = 4 826 604,56 € – 1 392 883,25 € = 3 433 721,31 €

DRF = 3 140 735,33 €

Capital Emprunt = 30 178,07 €

3 433 721,31 € – 3 140 735,33 € – 30 178,07 € = 262 807,91 €

Cette épargne nette est en diminution par rapport à 2019 de 13 050,87 € soit- 4,7 %.

<b><u>Dépenses d'investissement</u></b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Déficit d'investissement reporté	278 923.44	413 624.81	475 329,83	552 322,00
Taxe aménagement		10 204.00		
Opérations d'ordre			19 009,29	53 514,41
Opérations patrimoniales				5 660,37
Remboursement des emprunts :	26 789.77	27 874.60	29 003,44	30 178,07
Attribution de compensation d'investissement			40 122,00	37 506,00
Immobilisations Incorporelles	25 000.00			
Immobilisations Corporelles	569 126.63	636 951.41	918 196,92	307 906,17
Immobilisations en cours				92 101,93
<b>Total des dépenses d'investissement :</b>	<b>899 839.84 €</b>	<b>1 088 654.82 €</b>	<b>1 481 661,48 €</b>	<b>1 079 188,04 €</b>
<b><u>Recettes d'investissement</u></b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Report				
Opération d'ordre	78 656.25	64 492.71	91 234,33	138 747,35
Opérations patrimoniales				5 660,37
TVA et TLE affectation du résultat	365 098.78	548 832.28	762 161,06	1 109 579,63
Subventions	42 460.00		75 945,00	70 000,00
<b>Total des recettes d'investissement :</b>	<b>486 215.03 €</b>	<b>613 324.99 €</b>	<b>929 340,39 €</b>	<b>1 323 987,35 €</b>

Soit un excédent d'investissement de 244 799,31 €.

**L'excédent global de clôture pour 2020 s'élève donc à :**

**1 685 869,23 € + 244 799,31 € = 1 930 668,54 €.**

L'excédent de fonctionnement de l'exercice sera affecté au budget primitif 2021 de la manière suivante :

Fonctionnement 1 685 869,23 €

Investissement 244 799,31 €

## **Projection du BP pour 2021 en fonction des objectifs de gestion**

Nous proposons un Budget de fonctionnement 2021 sensiblement proche de celui de 2020. Toutefois nous tiendrons compte des variations dues à la période de confinement.

Nous proposons de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière. L'année 2021 sera encore une année de transition et nous ne mesurons pas entièrement l'impact des mesures fiscales sur nos recettes

Nous devons rester dans la modération d'autant plus que les impôts locaux s'ajoutent à ceux du Conseil Départemental, de la Région et de Montpellier Méditerranée Métropole.

Comparons l'imposition avec les communes situées autour de Montpellier et dans l'agglomération :

TAUX d'IMPOSITION 2018 STRATE 5000 HABITANTS ET PLUS		
COMMUNES	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE
Montferrier sur Lez	11.95	20.67
Baillargues	26.80	36.10
Castelnau le Lez	16.43	34.05
Castries	15.25	25.34
Cournonterral	21.37	23.34
Fabrègues	14.70	20.35
Gigean	23.07	27.54
Grabels	19.87	27.52
Jacou	20.84	24.84
Juvignac	21.01	35.49
Montpellier	22.49	31.18
Pérols	20.31	31.81
Pignan	17.33	23.51
Saint Georges d'Orques	21.39	24.50
Saint Jean de Védas	14.11	25.10
Vendargues	17.27	21.02
Villeneuve lès Maguelone	23.74	38.93

Ce tableau nous permet de constater que nous restons une commune dont les taux font partie des plus bas autour de Montpellier.

**Poids de la dette :**

Notre dette en capital est de 125 826,61€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021 soit environ 33 € par habitant. L'annuité par rapport aux recettes réelles de fonctionnement représente pour 2020 : 1.05 % alors que la norme maximum se situe à 15 %. Il faut aussi noter que dans trois ans, la commune n'aura que très peu à rembourser.

C'est le résultat d'une politique de désendettement menée depuis plus de 20 ans par l'équipe municipale.

De plus notre dette ne comporte aucun emprunt toxique pouvant mettre en péril les finances communales.

## EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2021	125 826,61	31 400,36	4 675,00	0,00	36 075,36
2022	94 426,25	32 672,24	3 403,12	0,00	36 075,36
2023	61 754,01	33 995,72	2 079,64	0,00	36 075,36
2024	27 758,29	10 256,83	948,86	0,00	11 205,69
2025	17 334,34	2 145,75	770,65	0,00	2 916,40
2026	15 188,59	2 247,51	668,89	0,00	2 916,40
2027	12 941,08	2 354,09	562,31	0,00	2 916,40
2028	10 586,99	2 465,72	450,68	0,00	2 916,40
2029	8 121,27	2 582,65	333,75	0,00	2 916,40
2030	5 538,62	2 705,12	211,28	0,00	2 916,40
2031	2 833,50	2 833,50	83,01	0,00	2 916,51

En conclusion, l'excédent global de clôture qui s'élève à **1 930 668,54 €** va nous permettre d'envisager de nouveaux investissements.

Projets nouveaux :

Après la période de confinement qui a retardé le déroulement des élections les projets nouveaux n'ont pu être mis en chantier en 2020.

Le budget d'investissement prendra en compte ces nouveaux projets. La construction d'une salle dédiée à l'enseignement de la musique, des acquisitions de matériels informatique pour les écoles et la mairie, du matériel de cuisine pour la cantine scolaire, l'installation de nouvelles caméras, la rénovation énergétique de l'école élémentaire sont les principaux projets devant voir le jour en 2021 si les subventions demandées sont accordées.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît que le débat d'orientation budgétaire 2020 a bien eu lieu.**

## 2 - Compte de Gestion 2020

Monsieur Bernard CAPO, Maire-Adjoint délégué aux finances présente le compte de gestion 2019 de Monsieur le Trésorier de Castries qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	:	3 140 735,33 €
Recettes de fonctionnement	:	4 826 604,56 €
		-----
Excédent de fonctionnement	:	1 685 869,23 €
Dépenses d'investissement	:	1 079 188,04 €
Recettes d'investissement	:	1 323 987 35 €
		-----
Excédent d'investissement	:	244 799,31 €
<b>Excédent global de clôture</b>	:	<b>1 930 668,54 €</b>

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte par 24 voix pour et 3 abstentions (Mme GELSOMINO Myriam – Mrs BOURELLY Michel et PROSPERI J-Marie) le compte de gestion 2020.**

### 3 - Compte administratif 2020

Monsieur Bernard CAPO Maire-Adjoint délégué aux finances donne une présentation du compte administratif 2019 lequel est résumé dans le tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	:	3 140 735,33 €
Recettes de fonctionnement	:	4 826 604,56 €
		-----
Excédent de fonctionnement	:	1 685 869,23 €
Dépenses d'investissement	:	1 079 188,04 €
Recettes d'investissement	:	1 323 987 35 €
		-----
Excédent d'investissement	:	244 799,31 €
<b><u>Excédent global de clôture</u></b>	:	<b>1 930 668,54 €</b>

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme GELSOMINO Myriam – Mrs BOURELLY Michel et PROSPERI J-Marie) le compte de gestion 2020.

### 4 - Affectation du résultat 2020

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2020 suivant :

Excédent de fonctionnement 2020 =	1 685 869,23 €
Excédent d'investissement 2020 =	244 799,31 €
Restes à réaliser 2020 =	51 060.00 €
Est affecté en fonctionnement BP 2021 =	1 685 869,23 €
Et en investissement =	244 799.31 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte par 24 voix pour et 3 abstentions (Mme GELSOMINO Myriam – Mrs BOURELLY Michel et PROSPERI J-Marie) le compte de gestion 2020.

## 5 - Label pour des villes économes en eau

Depuis 2008, l'agence locale de l'énergie et du climat Montpellier Métropole (ALEC) accompagne les collectivités de la métropole montpelliéraine dans leurs actions de transition écologique et énergétique.

Initialement axé sur les économies d'énergie, cet accompagnement concerne également les économies d'eau depuis 2016.

Afin de valoriser l'engagement des communes de la Métropole de Montpellier dans une politique rigoureuse d'utilisation de la ressource en eau, l'ALEC Montpellier Métropole lance en 2021 un label spécifique, le label « pour des villes économes en eau ».

L'objectif de ce label étant triple :

- étudier : connaissance du patrimoine lié à l'eau, suivi des consommations, exploitation des données de télé-relevé, etc...
- équiper : moyens de comptage, remplacement des conduites défectueuses, matériel hydro-économe, le réglage des robinets temporisés, mise en place d'une procédure en cas de fuite ainsi qu'un protocole de réparation, installation de réducteur de pression, installation de vannes de coupure d'eau, etc...
- sensibiliser : formation du personnel communal, sensibilisation des usagers, éducation scolaire, etc....

La commune de Montferrier-sur-Lez souhaite mettre en œuvre ces actions et ainsi formaliser cette démarche dans le cadre d'une charte d'engagement pour officialiser le lancement de la démarche de labélisation.

*Question de Monsieur Michel BOURELLY :*

- *Existe-t-il une grille d'évaluation pour mettre en place ce label que l'on pourrait consulter.*

**Madame le Maire répond que l'on attend la mise en place du groupe de travail pour récupérer les documents.**

*Questions de Monsieur Jean-Paul BORD :*

- *Qu'elle est la personne du service technique désignée pour suivre ce dossier*

**Madame le Maire répond qu'un agent technique sera désigné après le vote.**

- *Il est prévu une baisse de consommation de 15 %, quels moyens sont prévus pour y arriver*

**Madame le Maire répond que suite à l'audit qui sera réalisé nous mettrons en place les actions à mener.**

- *Quel est le coût de cette mise en œuvre*

**Madame le Maire répond que le coût sera fonction de l'action mise en place pour réduire la consommation d'eau.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette charte.**



## Questions diverses

Questions de Madame GOLLAIN Myriam et Monsieur BORD Jean-Paul :

*1 - Indemnités des élus - La loi Engagement et proximité (promulguée le 27.12.2019) contraint les élus à de nouveaux impératifs de transparence. Le CGCT dispose désormais que les indemnités de toute nature, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local, doivent être présentées à l'occasion du vote du budget. Cela concerne les indemnités perçues en tant qu' élu de la commune, mais également celles provenant, pour ce qui concerne la commune de Montferrier, de la Métropole de Montpellier, ainsi que les autres formes de rémunération (ex. remboursements de frais). Ces montants doivent être exprimés en euros bruts par élu et par mandat ou fonction, et ce pour l'année écoulée.*

Réponse donnée par Monsieur CAPO dans le D.O.B.

### *2 – Santé et offre médicale*

*Dans le Mag Magazine d'information de la Métropole de mars 2021, vous souhaitez la bienvenue au médecin. Vous indiquez que « la commune attire de plus en plus de familles et d'habitants », j'ajouterai, donc d'enfants également. Nombre de médecins installés vont prendre leur retraite rapidement. D'où notre question : outre l'installation récente du médecin, prévue jusqu'au 30 juin 2023, y a-t-il un projet plus précis de maison médicale ? Quelle est ou quelle sera votre politique en matière santé sur la commune ?*

**Madame le Maire répond qu'il y aura bien un centre médical porté par un groupe de médecins sur l'initiative et avec l'accompagnement de la Mairie.**

### *3 – Aménagement piéton*

*Au bas du village, entre l'allée des Platanes et la rue des Aigueillères, les familles avec enfants, les personnes âgées, les groupes d'enfants (espace jeunesse ou autres) ont beaucoup de difficulté, voire sont en danger, pour rejoindre l'esplanade des Aigueillères. Un aménagement piéton (a minima un trottoir) est-il prévu ? Je rappelle que dans cette rue, nous avons fait une cession voirie de 57m<sup>2</sup> en 2004 où il est indiqué « Goudron » pour un aménagement que nous attendons encore.*

**Réponse de Monsieur Jamme Alain et Monsieur Gueydan Frédéric :**

**Réflexion sur l'aménagement de bandes au sol piétons sur le Chemin des Aigueillères.**

**Allée des Platanes : le croisement entre véhicules et bus de la TAM empêche la création d'un trottoir d'où la bande matérialisée au sol.**